



**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS
A L'HOTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Laurent DENIS (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Timothée KOENIG (Pouvoir à François CAVALLIER), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC).

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 15

VOTANTS : 21

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025

FINANCES

1. Vote du taux des taxes directes locales.
2. Adoption du CFU 2024.
3. Affectation du résultat 2024.
4. Vote du budget primitif 2025
5. Admission en non-valeur de créances
6. Création d'une autorisation de programme au titre de l'exercice 2025

ADMINISTRATION GENERALE

7. Ouverture de deux classes à l'école élémentaire et maternelle de Callian.
8. Demande de subvention au conseil départemental exercice 2025
9. Demande de subvention au titre des amendes de police
10. Demande de subvention au titre du FIC exercice 2025
11. Achat d'un tableau Edouard GOERG à Madame Marga LHERITIER
12. Obligation d'une déclaration préalable concernant les divisions foncières

RESSOURCES HUMAINES

13. Création de poste pour deux ATSEM

QUESTIONS DIVERSES

1/ Vote du taux des taxes directes locales

Le projet de délibération dans lequel Monsieur le Maire propose de maintenir les taux inchangés comme suit :

- Taxe d'habitation 17.5%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 68.27%

Est adopté à l'unanimité

2/ Adoption du CFU

Le projet de délibération consistant à adopter le compte financier unique 2024 qui remplace, par l'application de la M57, le compte administratif et le compte de gestion et présentant un excédent de clôture de 1 775 224, 11€ en fonctionnement, un déficit de clôture en investissement de 1 054 758, 34€ soit un excédent global de clôture de 764 214, 77€.

Est adopté à l'unanimité

3/ Affectation du résultat

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à affecter le résultat 2023 selon les modalités suivantes :

- 764 214, 77€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- 1 011 009, 34€ au compte 1068 (réserves).

Est adopté à l'unanimité

4/ Vote du budget primitif

Le projet de délibération consistant à adopter le budget 2025 comme suit :

- Section de fonctionnement **5.373.049€** dont en dépenses :
 - Dépenses réelles **4 684 785€**
 - Virement section d'investissement **609 383€**
 - Dépenses d'ordre **78 881€**
- Section de fonctionnement **5 373 049€** dont en recette :
 - Excédent antérieur reporté **764 215€**
 - Recette réelles **4 608 834€**
- Section d'investissement **3 341 324€** dont en dépenses :
 - Restes à réaliser exercice 2025 **8.050€**
 - Dépenses réelles **3.321.690 €**
 - Dépenses d'ordre **11.584 €**
- Section d'investissement **3 341 324€** dont en recettes :
 - Restes à réaliser exercice 2025 **177.540€**
 - Recettes réelles **1.448.426€**
 - Virement section de fonctionnement **609.383€**
 - Réserves (besoin de financement) **1.011.010 €**
 - Recettes d'ordre **94.965€**

Est adopté à l'unanimité

5/ Admission en non-valeur de créance

Le projet de délibération d'admettre en non- valeur des créances irrécouvrables sur des comptes de redevable en précisant qu'il s'agit de sommes impayées datant des exercices 2018 à 2022 (liste fournie par le SGC de l'Esterel).

Le montant de ces créances s'élève à 866.78€.

Est adopté à l'unanimité

6/ Création d'une autorisation de programme au titre de l'exercice 2025

Le projet de délibération portant sur la création d'une autorisation de programme afin de finaliser le paiement des annuités 2025 et 2026 pour l'achat du Pradon

Est adopté à l'unanimité

7/ Ouverture de deux classes à l'école élémentaire et maternelle de Callian

Le projet de délibération approuvant l'ouverture d'une classe en maternelle ainsi qu'une classe en élémentaire

Est adopté à l'unanimité

8/ Demande de subvention au conseil départemental exercice 2025

Le projet de délibération sollicitant du conseil départemental du var plusieurs subventions d'un montant total de 168.331€ pour des dépenses d'investissement concernant :

- La réfection des chemins communaux (rue des maisons neuves, Chemin des Hautes Cottés, Chemin de Fontenouille, Rue de Lyle et la parking St Roch) Pour un montant de **86.465€ HT**
- L'assainissement du moulin pour un montant de **21.311 HT.**
- L'extension de plein air de la salle des sports pour un montant de **225.000€ HT**
- La création de deux nouvelles classes pour un montant de **30.000€ HT**

Est adopté à l'unanimité

9/ Demande de subvention au titre des amendes de police

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter du département une subvention au titre du produit des amendes de police pour le financement les opérations suivantes :

- Panneaux de signalisations chemin de Jean-Paul
- Caméras de vidéosurveillance parking St.Roch.
- Déplacement des caméras Rue de Lyle vers la route de Fayence (école)

Est adopté à l'unanimité

10/ Demande de subvention au titre du FIC exercice 2025

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter du Département le versement des subventions les plus élevées possible afin de contribuer au financement des frais d'études globales du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, pour un montant de 40 000 € HT

Est adopté à l'unanimité

11/ Achat d'un tableau Edouard GOERG

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une œuvre d'art appartenant à Madame Marga LHERITIER pour le musée GOERG pour un montant de 300€.

Est adopté à l'unanimité

12/ Obligation d'une déclaration préalable concernant les divisions foncières

Le projet de délibération permettant de soumettre à déclaration préalable les divisions des propriétés foncières sur une partie du territoire de la commune, comprenant les zones N et A.

Est adopté à l'unanimité.

13/ Création de poste pour deux ATSEM

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à créer deux postes d'ATSEM suite au départ à la retraite d'un agent et à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle.

Est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire évoque l'ambition des importants travaux réalisés par le SMIAGE sur la Camiole, qui sont très bénéfiques pour Callian, comme cela a pu être constaté lors des dernières pluies, grâce à une meilleure fluidité du cours d'eau. Il salue cette réalisation, qui donne du sens au schéma global du pluvial de la commune, qui va être confié au cabinet Eau et Perspectives.
2. Monsieur le Maire a assisté à la seconde édition des ateliers sur la redevance incitative. Il insiste sur le fait que la mise en place de cette RI ne sera possible que si ces ateliers aboutissent à quelque chose de concret, construit dans l'intérêt commun et avec un accord mutuel.
3. M. le Maire indique que le courrier reçu par l'ensemble des conseillers, concernant l'enquête publique sur les ZAP et adressé par Mme PRAULT, contient des insinuations infondées.. Par ailleurs, le PLU actuellement en cours ne permettrait pas les suppositions formulées dans ce courrier.
4. Sandrine BUIRON s'interroge sur les dangers liés au nouveau sens unique du chemin de Jean-Paul. La réflexion collective doit permettre de poursuivre l'élaboration d'un sens de circulation cohérent, garantissant la sécurité de tous, et d'élargir la concertation avec la commune de Montauroux.
5. Michel REZK prend la parole pour faire un compte rendu de sa réunion au Syndicat Estérel SMGSE. Il indique que le budget du Syndicat est actuellement principalement supporté par Fréjus et Saint-Raphaël. Il fait également savoir que de nombreuses pistes DECI sont en cours de réfection afin de mieux se prémunir contre les incendies de forêt.